

Les élus au CA du collège A. Rimbaud
Collège A. Rimbaud
Les élus du CA du collège Balzac
Collège Balzac
77140 Nemours

A M. l'Inspecteur d'Académie
s/c de M. Souklanis Principal du collège
Rimbaud
s/c de M Théodore principal du collège
Balzac

Nemours le 28/04/2011

Objet : demande d'audience pour information concernant le projet de fusion des collèges Balzac et Rimbaud de Nemours annoncé dès la rentrée 2011.

Monsieur,

C'est avec une grande inquiétude que les personnels des collèges Balzac et Rimbaud ont appris le projet de fusion des deux collèges programmée par vos services dès la rentrée 2011.

En 2002, la création du collège Vasco de Gama à Saint Pierre-lès-Nemours avait permis la répartition des élèves sur trois établissements de capacité équivalente.

Il convient de rappeler que l'existence de 3 collèges sur les communes de Nemours et St Pierre les Nemours a une histoire :

Dans ce projet initial apparaissait déjà la nécessité d'un équilibre de la répartition sociale des élèves :

- La répartition des écoles des 2 zup (Mont St Martin et Beauregard) sur les 3 collèges programmés était demandée de manière très forte aussi bien par les principaux des 2 collèges concernés que par les associations de parents.
- l'objectif affiché était d'éviter une différenciation trop grande des 3 établissements.
- Le risque était bien identifié d'avoir à terme un établissement « favorisé » au niveau du recrutement sur St Pierre, et 2 établissements «difficiles » sur Nemours.

Cette présentation date de 2006, à cette époque était revendiqué un rééquilibrage de la carte scolaire pour éviter l'érosion d'effectif au collège Balzac.

Le Conseil général a refusé une révision de la carte scolaire qui aurait été dans ce sens.

Il apparaît à présent que la situation dénoncée à cette époque conduit le Conseil Général et l'Inspection Académique à projeter la fusion des 2 collèges Balzac et Rimbaud.

Fusionner Rimbaud et Balzac serait, pour nous, une régression qui impliquerait :

- Pour les élèves :
 - Un changement de locaux en cours de scolarité (6^{ème}/3^{ème} d'un côté et 5^{ème}/4^{ème} de l'autre, selon les prévisions)
 - Un suivi difficile des élèves sur les quatre années de collège (plus de continuité pédagogique)
 - Des risques accrus de violences et d'incivilités
 - Des difficultés d'adaptation plus importantes
 - Un appauvrissement des relations entre les niveaux
 - La fin des grands projets (Jura, comédie musicale, voyages linguistiques)

- Pour les parents :
 - Les fratries séparées sur deux établissements
 - Des transports plus compliqués
 - Des réunions à deux endroits, des interlocuteurs multipliés...

- Pour les enseignants :
 - Moins de suivi et de connaissance des élèves
 - Des conditions de travail compliquées (déplacements entre les deux établissements)
 - Un risque d'instabilité de l'équipe pédagogique (difficulté d'ancrer une équipe sur le long terme)
 - Un renoncement à certains projets qui fonctionnent (à cause de la taille de la structure ainsi recréée)

La logique de cette fusion nous apparaît uniquement comptable (faire des économies), absolument pas pédagogique !

L'argument avancé dans la presse, qui a été notre principale source d'information, de favoriser par la fusion des 2 établissements la mixité sociale nous paraît faux.

En conséquence, suite à notre appel téléphonique du 28/04, suivant notre précédente demande d'audience que nous avons formulée auprès de vos services lors du Conseil d'administration du 03/03, nous souhaitons être reçus conjointement afin d'obtenir des éléments sur l'objet de ce projet de fusion.

Dans l'attente d'un rendez-vous, veuillez recevoir l'assurance de notre attachement au Service Public de l'Education.

Les professeurs élus au CA